



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 1^{er} octobre 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 24 septembre 2021

Le premier octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yann Le MOAL

Absents : Olivia GHIBAUDO (pouvoir à Christine PORCHEZ), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Yohann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE (pouvoir à Christine GRANIER), Sandrine BRUSQUE (pouvoir à Jocelyne KUZNIAK)

Secrétaire : Aude FRIED

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE L'AIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'aménager le chemin de l'Aire pour prévenir des risques d'inondations dans ce secteur en cas de phénomènes climatiques intenses. Il présente le devis de l'entreprise ESPINAS

- Entreprise ESPINAS et Fils : 18 199.08 € HT 21 838.90 € TTC

M. le Maire informe que le coût de cette opération est estimé à 18 199.08 € HT soit 21 838.90 € TTC et indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FAIC sur le programme chemins ruraux également à hauteur de 80 % du montant H.T

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux de confortement du chemin de l'Aire existant pour éviter ainsi les risques d'inondation des maisons existantes et à bâtir pour un montant estimé à 18 199.08 € HT (21 838.90 € TTC)
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 80 % du montant H.T des travaux auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au titre du FAIC programme chemins ruraux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet ;
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire

